**PLAN D’ACTION QUINQUENNAL**

**Axe 3 B - Citoyenneté interculturelle**

**Modules d’initiation à la citoyenneté**

**Nom de l’association**

|  |
| --- |
|  |

**Présentation du projet**

Index

[1. Description du projet de cohésion sociale 7](#_Toc126231983)

[2. Définition des actions prioritaires en P3B 9](#_Toc126231984)

[3. Diagnostic 9](#_Toc126231985)

[4. Mise en œuvre des 4 mixités 11](#_Toc126231986)

[5. Partenariats 12](#_Toc126231987)

[6. Stratégie de mise en réseau (diffusion et communication) 13](#_Toc126231988)

[7. Profils et formation des employés et des volontaires 13](#_Toc126231989)

[8. Méthodologie d’évaluation des actions prioritaires 14](#_Toc126231990)

[9. Annexe 15](#_Toc126231991)

Ce plan d’action quinquennal constitue l’un des volets du formulaire de demande d’agrément. Il explore les parties **pédagogique et stratégique** du projet introduit.

Il se veut un **outil de réflexion** sur la mise en œuvre du projet associatif sur le long terme.

Ce plan est inscrit dans une **dynamique évolutive** et pourra être adapté au regard des besoins émergeants pendant la mise en œuvre du projet associatif.

**Base légale**

Le Décret de la Commission communautaire française du 30 novembre 2018 relatif à la cohésion sociale, article 7 4° ;

L’arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 20 juin 2019 portant exécution du Décret du 30 novembre 2018 relatif à la cohésion sociale, articles 27 à 30.

**Description du plan d’action quinquennal de votre ASBL**

Votre plan d’action quinquennal doit au moins comporter les éléments suivants :

1. La description du projet en cohésion sociale de l’opérateur en fonction des objectifs du Décret et plus particulièrement de l’article 3 du Décret et en fonction des buts sociaux de l’ASBL ;
2. Une définition de la ou des actions prioritaires mises en place pour renforcer la cohésion sociale ;
3. Une description du public cible de la ou des actions prioritaires ;
4. Une description du territoire d’ancrage de la ou des actions prioritaires ;
5. Une description des processus mis en œuvre pour atteindre les principes de mixité sociale, culturelle, générationnelle et de genre.
6. Un plan de formation des travailleurs et des volontaires impliqués dans la ou les actions prioritaires ;
7. Une stratégie de mise en réseau de l’opérateur ;
8. Une description des partenariats liés à la ou les actions prioritaires ;
9. Une méthodologie d’évaluation des actions prioritaires ;
10. Tous les éléments que l’opérateur juge bon d’inclure dans le plan d’action quinquennal afin de mieux comprendre la manière dont l’opérateur participe à l’objectif de la cohésion sociale au travers de son ou de ses actions.

Le plan quinquennal ne peut excéder 30.000 caractères, espaces compris.[[1]](#footnote-2)

Afin de vous accompagner dans l’écriture de ce plan d’action, des définitions des termes utilisés accompagnés d’exemples vous permettront de répondre aux différentes questions.

Nous vous demanderons de nous partager votre projet par le biais de différentes questions qui le découpent, en partant de sa finalité (le « rêve » de votre association), en passant par les objectifs généraux (les objectifs conceptuels), pour aborder ensuite les objectifs opérationnels tenant compte des indicateurs et des critères.

Ce découpage qui peut paraître abstrait dans un premier temps répond néanmoins à une explication des différentes étapes de votre projet qui permettra aux coordinateurs communaux, aux opérateurs partenaires et aux services du collège de mieux le comprendre.

**EXEMPLE**

|  |
| --- |
| **Finalité**Permettre une meilleure insertion sociale de tous les publics. |
| **Objectif général**Comprendre et s’approprier les droits et devoirs en Belgique pour les publics issus de l’immigration. |
| **Objectif opérationnel 1**Déconstruire les préjugés autour des valeurs fondamentales de la société belge. | **Objectif opérationnel 2**Favoriser les connaissances des institutions bruxelloises pour faire valoir ses droits en matière de santé, logement, emploi …   | **Objectif opérationnel 3**Faire découvrir le paysage institutionnel bruxellois aux bénéficiaires.  |
| **Indicateurs*** Organisation de 7 modules de 50 heures par an sur les droits et devoirs des citoyens ;
* Participation active du public lors des ateliers-débats ;
* Organisation de 10 visites de musées et/ou d’institutions par an.
 |

**Définitions**

Par projet de cohésion sociale, on entend le projet global de l’association, c’est-à-dire le ou les objectifs qu’elle poursuit, par opposition aux actions, qui représentent l’ensemble des activités réalisées pour atteindre ces objectifs (maximum 4 actions).

**Projet de cohésion sociale**: ce qui est mis en œuvre à l’aide des moyens provenant du secteur de la Cohésion sociale de la COCOF. Ce projet se compose d’actions prioritaires dans maximum 4 axes prioritaires.

**Axe prioritaire :** le Décret relatif à la cohésion sociale prévoit 4 axes prioritaires tels que défini à l’article 4 du Décret :

* Axe 1 : accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté des enfants et des jeunes ;
* Axe 2 : apprentissage du français et alphabétisation ;
* Axe 3 : citoyenneté interculturelle ;
* Axe 4 : vivre et faire-ensemble.

**Action prioritaire**: action pour laquelle l’association demande un agrément. Chaque action s’inscrit dans un des 4 axes prioritaires définis ci-dessus. Une asbl peut avoir une ou plusieurs actions prioritaires dans un ou plusieurs axes prioritaires.

**Activité** : mise en œuvre concrète du projet de cohésion sociale, en présence du public, au regard des objectifs de l’action prioritaire.

**Exemple :** une association développe un projet de Cohésion sociale composé d’une action prioritaire dans l’axe prioritaire 3 (« Citoyenneté interculturelle »). Cette action prioritaire se décline en modules de formation à la citoyenneté.

**Finalité** : but non daté, poursuivi en permanence et qui n’est jamais entièrement atteint. Par métaphore, la finalité peut être symbolisée comme une étoile, elle sert de repère, donne le sens et la direction à suivre pour se rendre à l’objectif (accessible) que l’on s’est fixé.

**Exemples** : comprendre et s’approprier les droits et devoirs en Belgique.

**Objectif général**: déclinaison de la finalité du projet en axe de travail pour améliorer la situation du public cible sur le long terme.

**Exemple**:  permettre une meilleure insertion sociale

**Objectif opérationnel :** but précis qui est donné à l’action. Résultats à atteindre, observables, visibles, dans un certain délai, avec des critères et indicateurs de réalisation.

**Exemples** : déconstruire les préjugés autour des valeurs fondamentales de la société belge, faire découvrir la culture nationale aux bénéficiaires, favoriser les connaissances des institutions bruxelloises pour faire valoir ses droits en matière de santé, logement, emploi.

Pour savoir si cet objectif a été ou non (ou partiellement) atteint, nous définissons des indicateurs d’évaluation quantitatifs ou qualitatifs.

**Indicateurs**: caractéristiques concrètes et observables qui peuvent être mesurées de manière quantitative ou qualitative pour évaluer la réalisation de l’objectif général.

**Exemples** : organisation de 7 modules de 50 heures par an sur les droits et devoirs des citoyens, participation active du public lors des ateliers-débats, organisation de 10 visites de musées et/ou d’institutions par an, 80% des participants ont évalué très positivement la formation.

**Partenariat**: réalisation d’un projet ou d’une action avec une ou plusieurs autres associations. Il ne s’agit pas d’une « simple » collaboration, comme un contact, une demande d’information ou une aide ponctuelle. Il s’agit de s’inscrire dans une dynamique commune dès la définition du projet tout au long de sa réalisation concrète.

**Réseau :** ensemble des associations sollicitées dans le cadre professionnel, pour relayer des informations et orienter une personne vers une association ou une institution plus spécialisée dans la problématique concernée. La notion de réseau fait référence à un carnet d’adresses et à un rôle de relais au quotidien.

# Description du projet de cohésion sociale

1. Détaillez la finalité de votre association.

|  |
| --- |
|  |

1. De manière globale, quels sont les objectifs généraux de votre projet en cohésion sociale ? Quels sont leurs liens avec les objectifs du Décret relatif à la cohésion sociale, plus particulièrement ceux visés à l’article 3[[2]](#footnote-3) ?

|  |
| --- |
|  |

1. Vos activités favorisent-elles l’émancipation et l’autonomie de votre public ?

|  |
| --- |
|  |

1. Comment vos activités s’inscrivent-elles dans une démarche interculturelle ?

|  |
| --- |
|  |

1. Comment vos activités favorisent-elles le « vivre-ensemble » ?

|  |
| --- |
|  |

1. Comment vos activités s’inscrivent-t-elles dans une approche citoyenne ?

|  |
| --- |
|  |

1. Pour quel(s) axe(s) prioritaire(s) introduisez-vous une demande d’agrément ?

(Cochez la ou les réponse(s) possible(s). Un volet spécifique du plan d’action quinquennal est demandé pour chaque axe prioritaire choisi – voir p.5)

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | 1. **l’accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté des enfants et des jeunes**
 |
|[ ]  1. **l’apprentissage du français et l’alphabétisation**
 |
|[ ]  1. **l’inclusion par la citoyenneté interculturelle**

[ ]  A. Permanences sociojuridiques[ ]  B. Modules de formation à la vie citoyenne en Belgique |
|[ ]  1. **le vivre et faire-ensemble**

[ ]  A. La production et diffusion d’activités à vocation socioculturelle[ ]  B. La diffusion d’outils visant la sensibilisation à l’interculturalité |

# Définition des actions prioritaires en P3B

Comment l’action pour laquelle vous sollicitez un agrément répond-elle aux objectifs qui définissent l’axe prioritaire 3B ?[[3]](#footnote-4)

|  |
| --- |
|  |

* 1. **Modules d’initiation à la citoyenneté**
1. Au regard du formulaire de demande d’agrément, décrivez les objectifs opérationnels de vos activités. Veillez à rester concret : ces objectifs doivent être mesurables, atteignables et réalistes.[[4]](#footnote-5)

Quelle est la spécificité de vos modules d’initiation à la citoyenneté et que voulez-vous atteindre, concrètement, avec celles-ci ?

|  |
| --- |
|  |

Quelles sont les compétences que vous souhaitez développer au sein du public qui fréquente vos modules ?

|  |
| --- |
|  |

Quels sont les difficultés, les obstacles que vous anticipez ?

|  |
| --- |
|  |

1. En quoi ces objectifs opérationnels permettent-ils d’atteindre les objectifs généraux énoncés dans la partie 1 (volet global) ?

|  |
| --- |
|  |

# Diagnostic

* 1. **Public-cible**
1. Constatez-vous l’émergence de nouveaux besoins ou de problématiques nouvelles au sein du public-cible qui fréquente votre association ou vos activités ?

[ ]  Oui

[ ]  Non

Si oui, lesquels ? Comment pensez-vous répondre à ces besoins ou problématiques émergents ?

|  |
| --- |
|  |

1. Constatez-vous l'émergence d'un nouveau public (différent de celui accueilli actuellement dans votre association) ?

[ ]  Oui

[ ]  Non

Si oui, êtes-vous en capacité de les accueillir ? Quels moyens pensez-vous mettre en œuvre afin d’élargir votre public, pour que de nouveaux inscrits puissent avoir accès à vos activités ?

|  |
| --- |
|  |

* 1. **Ancrage local**

#### **ACTION DE TYPE LOCAL**

1. Pourquoi réaliser l’action dans ce(s) quartier(s) ? En quoi votre présence dans ce(s) quartier(s) se justifie-t-elle par rapport à vos objectifs en Cohésion sociale, vos missions et/ou l’historique de votre association ?

|  |
| --- |
|  |

1. Au regard du diagnostic local produit par la coordination locale de Cohésion sociale, en quoi l’action pour laquelle vous sollicitez un agrément apporte-t-elle une réponse aux problématiques et aux besoins concrets du quartier et/ou de(s) commune(s) concernées ?

|  |
| --- |
|  |

#### **ACTION DE TYPE RÉGIONAL**

**Votre action est considérée de type régional si votre asbl développe des activités dans au moins trois communes.**

1. Expliquez en quoi votre action a un ancrage régional et comment allez-vous la développer dans les différentes communes ?

|  |
| --- |
|  |

1. Précisez les communes et les quartiers dans lesquels vous allez réaliser votre action. En quoi votre présence dans ce(s) quartier(s) se justifie-t-elle par rapport à vos objectifs en Cohésion sociale, vos missions et/ou l’historique de votre association ?

|  |
| --- |
|  |
|  |

1. Précisez comment l’action pour laquelle vous sollicitez un agrément, apporte une réponse aux problématiques et aux besoins concrets du/des quartier(s) et/ou de(s) commune(s) concernée(s) ?

Si l’action se développe dans une ou plusieurs des 13 communes éligibles, veuillez formuler votre réponse au regard du/des diagnostic(s) local / locaux des coordinations locales de Cohésion sociale.

|  |
| --- |
|  |

# Mise en œuvre des 4 mixités

Dans le cadre du nouvel agrément, comment entendez-vous favoriser les mixités au sein de votre projet associatif ? Quelles sont vos pratiques actuelles et comment comptez-vous les faire évoluer ?

|  |
| --- |
|  |

* 1. **Mixité de genre**

Dans le cadre du nouvel agrément, comment entendez-vous favoriser la mixité de genre (homme/femme/autre) au sein de vos activités ? (Expliquez.)

|  |
| --- |
|  |

* 1. **Mixité culturelle**

Dans le cadre du nouvel agrément, comment entendez-vous favoriser la multiculturalité (origines migratoires diverses, pluralité culturelle et religieuse …) au sein de vos activités ? (Expliquez.)

|  |
| --- |
|  |

* 1. **Mixité sociale**

Dans le cadre du nouvel agrément, comment entendez-vous favoriser la diversité sociale (pluralité des milieux socio-économiques, des catégories professionnelles, des niveaux d’éducation …) au sein de vos activités ? (Expliquez.)

|  |
| --- |
|  |

* 1. **Mixité générationnelle**

Dans le cadre du nouvel agrément, comment entendez-vous favoriser la mixité des âges et des générations au sein de vos activités ? (Expliquez.)

|  |
| --- |
|  |

#

# Partenariats

1. Avec quels types de partenaires envisagez-vous de travailler dans le cadre de votre nouvel agrément pendant les cinq années à venir (2024-2028) ?

Exemples : associations du secteur socio-culturel ou socio-sportif, maisons de jeunes, écoles, bibliothèques …

|  |
| --- |
|  |

1. Ces partenariats permettent-ils de répondre aux besoins et problématiques identifiées au point 3 (diagnostic) ? (Expliquez.)

|  |
| --- |
|  |

# Stratégie de mise en réseau (diffusion et communication)

1. Comment comptez-vous faire connaître votre action au-delà de votre public habituel ?

Exemples : réseaux sociaux, site internet, bouche-à-oreille, réseautage …

|  |
| --- |
|  |

1. Dans le cadre du nouvel agrément, comment comptez-vous développer ou approfondir vos réseaux de collaborations auprès d’acteurs associatifs ou de services publics ?

|  |
| --- |
|  |

# Profils et formation des employés et des volontaires

Au regard de vos objectifs en cohésion sociale, identifiez-vous des compétences ou des profils manquants au sein de votre équipe ?

[ ]  Oui

[ ]  Non

Pourquoi ?

|  |
| --- |
|  |

Si oui, quel profil chercheriez-vous si vous pouviez engager une personne de manière bénévole ou salariée ?

|  |
| --- |
|  |

Au regard des besoins identifiés et de la liste non-exhaustive de formation du CRACS[[5]](#footnote-6), quels types de formations permettraient de développer au sein de votre équipe les compétences nécessaires à vos objectifs ?

Exemples : formation NTIC, gestion du stress, outils pédagogiques …

|  |
| --- |
|  |
|  |

# Méthodologie d’évaluation des actions prioritaires[[6]](#footnote-7)

1. Quels indicateurs qualitatif et quantitatif pensez-vous utiliser pour évaluer les impacts de votre action ?

|  |
| --- |
|  |

1. Quelles (s) méthode(s) d’évaluation comptez-vous utiliser d’une part, au sein des équipes (auto-évaluation) et d’autre part, auprès des publics ?

Il peut y avoir plusieurs méthodes. Expliquez-le(s) choix des méthodes que vous comptez utiliser.

Exemples : recueil de l’avis des publics via questionnaire ou entretien collectif ou individuel avec les participants, évaluation collective du projet pédagogique en équipe …

|  |
| --- |
|  |

1. Cette évaluation sera-t-elle menée par la direction et/ou l’équipe et/ou les partenaires et/ou le public ?

|  |
| --- |
|  |

1. Comment associez-vous votre public à l’élaboration, au suivi et à l’évaluation des activités ?

|  |
| --- |
|  |

1. À quel moment et à quelle fréquence comptez-vous réaliser cette évaluation ? (Expliquez.)

|  |
| --- |
|  |

# Annexe

**Fiche synthétique à remplir par l’ASBL candidate à destination des membres de la concertation.**

La concertation locale remettra un avis motivé sur base de cette fiche résumant votre projet. Son avis portera sur le fond de la demande, sur l’adéquation avec les besoins identifiés localement (diagnostic) et sur ce plan d’action.

Veuillez résumez en 30 lignes maximum votre projet en mettant en évidence les liens avec les trois points sur lesquels la concertation se prononcera.

|  |
| --- |
|  |

1. Cf. Article 30 de l’Arrêté. [↑](#footnote-ref-2)
2. Lutte contre toute forme d'exclusion sociale et de discrimination par le développement de politiques d'inclusion sociale, d'émancipation, d'interculturalité, de diversité socioculturelle, de reliances, de vivre et faire-ensemble. [↑](#footnote-ref-3)
3. Cf. Articles 4 et 5 de l’Arrêté du 20 juin 2019. [↑](#footnote-ref-4)
4. Un regard annuel sur ces objectifs vous sera demandé dans le cadre du rapport d’activités devant être remis chaque année à la COCOF. [↑](#footnote-ref-5)
5. <https://view.genial.ly/632c06ce54646d001041a5da/interactive-content-formations-des-volontaires> [↑](#footnote-ref-6)
6. Les enseignements de cette évaluation pourraient vous amener à réorienter certaines activités. [↑](#footnote-ref-7)